

Tarifs applicables au 1^{ER} SEPTEMBRE 2018

TRANSACTION - VENTE

Rémunération forfaitaire de 10% TTC sur la part inférieure ou égale à 100 000€ du prix de vente.

- de 9% TTC de 100 001€ à 200 000€
- de 8% TTC de 200 001€ à 300 000€
- de 6% TTC au dessus de 300 001€ du prix de vente.

Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : Non facturé**

- **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

Honoraires à la charge du bailleur : 12€ le m²

Honoraires à la charge du locataire : 12^E le m²

- **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

- Bailleur : 3€/m²
- Locataire : 3€/m²

GESTION LOCATIVE

Honoraires : 6%

Garantie Loyers Impayés : 2,2%

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- **Gestion locative**

Honoraires : 30% de 12 mois de loyer annuel charges comprises hors franchise ou aménagement de paiement.

Frais de rédaction d'acte : 2 500€ TTC

